



# PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

Service Environnement

## Projet de défrichement pour la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque Commune de NICOLE (47)

**CONSULTATION DU PUBLIC**  
**du 09 février 2024 au 11 mars 2024**  
**en application des articles L.123-19-1 du Code de l'Environnement**  
**relatif à la mise en œuvre de la participation du public**

### Note de présentation

Il sera procédé à **une mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation de défrichement, déposé par la SARL Nicole Solaire** en vue de la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de NICOLE.

Par demande déposée le 19 septembre 2023 et déclarée complète le 19 septembre 2023 la SARL Nicole Solaire a sollicité l'autorisation de défricher une surface de 1,1200 ha sur le territoire de la commune de NICOLE.

La surface à défricher étant inférieure à 10 ha, ce projet n'est pas soumis à une enquête publique.

**Cependant, en application des articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'Environnement, il doit faire l'objet, selon les modalités définies à l'article L.123-19 de ce même code, d'une participation du public par voie électronique avant toute décision de l'autorité administrative compétente.**

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact environnementale soumise à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Nouvelle-Aquitaine.

### CONSULTATION

#### Lieu de Consultation

Le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, le procès-verbal de reconnaissance des bois, l'avis de l'Autorité Environnementale, sera mis à disposition du public par voie électronique.

Le dossier sera consultable **du vendredi 09 février 2024 au lundi 11 mars 2024** sur le site internet des services de l'État en Lot et Garonne à l'adresse suivante :

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Participation-du-public>

**Les avis doivent être transmis à l'adresse suivante :**

- par écrit à la : Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement  
1722, avenue de Colmar  
47910 AGEN Cedex 9
- ou par mail à : [ddt-se-fcn@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-fcn@lot-et-garonne.gouv.fr)  
en précisant la mention «consultation Défrichement Nicole Solaire »

#### Suite donnée à la consultation

**À l'issue de cette participation du public et au plus tard à la date de publication de l'arrêté une synthèse des observations seront rendus publics sur le site internet de l'État en Lot-et-Garonne.**